

FICHE ACTION 3



DÉVELOPPER LES SYNERGIES AU SEIN DE LA FILIÈRE PÊCHE ET AVEC LES AUTRES ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits à l'article 63 du règlement du FEAMP :

- a) Apporter une valeur ajoutée, créer des emplois, attirer les jeunes et encourager l'innovation à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- b) Favoriser la diversification à l'intérieur ou hors des activités de pêche commerciale, l'apprentissage tout au long de la vie et la création d'emplois dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture.
- c) Renforcer et exploiter les atouts environnementaux des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, y compris grâce à des actions d'atténuation du changement climatique.
- d) Promouvoir le bien-être social et le patrimoine culturel dans les zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture, notamment la pêche, l'aquaculture et le patrimoine culturel maritime.
- e) Renforcer le rôle des communautés de pêche dans le développement local et la gouvernance des ressources locales de pêche et des activités maritimes.

Contributions de la stratégie en réponse aux objectifs prioritaires du DLAL inscrits au chapitre 5 du PO :

- 1.1 Augmenter la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture en améliorant leur valorisation sur les territoires.
- 1.2 Contribuer à la diversification des sources de revenus des pêcheurs et des aquaculteurs par le développement d'activités complémentaires.
- 1.3 Promouvoir l'inclusion sociale dans les filières pêche et aquaculture.
- 1.4 Améliorer l'image des filières pêche et aquaculture et l'attractivité des métiers.
- 2.1 Améliorer l'environnement des activités de pêche et d'aquaculture.
- 2.2 Développer des complémentarités entre les activités des filières pêche et aquaculture

mais également avec les autres activités du territoire localisées sur le littoral ou dans l'arrière-pays.

2.3 Renforcer la concertation et l'insertion harmonieuse des activités de pêche et d'aquaculture dans la bande littorale, en particulier pour l'aquaculture par le recours à des outils et à des méthodes de planification spatiale pour permettre l'accès aux sites propices.

2.4 Favoriser les synergies et coopérations entre territoires plaçant la pêche et l'aquaculture au cœur de leur développement.

Fiche-action transversale à l'échelle du territoire, les actions qui seront engagées dans cette fiche peuvent potentiellement contribuer chacune à l'un ou l'autre des différents objectifs inscrits à l'article 63 du règlement FEAMP et / ou au chapitre 5 du PO.

Mesures corrélées et plus-value d'une prise en charge dans le cadre du DLAL :

26 : Innovation.

+ **value DLAL** : démarche complémentaire pour la mise en place de projets innovants dans la cadre d'approche transversale, non ciblée non sectorielle, de nouveaux modes de gouvernance, ...

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET EXEMPLES D'ACTIONS

3.1 Préserver et valoriser le patrimoine maritime d'hier et d'aujourd'hui

► **Création d'un lieu d'évocation et de découverte de l'estuaire de l'Adour et de la pêche estuarienne qui s'y pratique**

► **Actions de valorisation de la pêche locale d'hier et d'aujourd'hui dans le CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) qui va s'ouvrir sur le port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure**

A titre d'exemples : études scénographiques et muséographiques, exposition permanentes ou temporaires, ...

► **Développement d'actions et d'outils de communication**

A titre d'exemples : organisation d'évènements festifs, visites scolaires sur site, ...

3.2 Structurer l'offre de découverte de la pêche locale

► **Aménagement de la criée pour l'accueil du public**

A titre d'exemples : aménagement et équipement (tableaux, affiches, panneaux, matériels audio-visuels, ...) des locaux pour l'accueil des visiteurs et leur information quant au fonctionnement de la criée, aménagement d'un toit-terrasse ouvert au public pour l'observation en sécurité des débarquements des navires sous la criée, ...

► **Structuration de lignes de produits touristiques valorisant la pêche et son patrimoine, les pêcheurs, leurs savoir-faire et leurs produits**

A titre d'exemples : formation continue des guides proposant des visites de la criée ou des ports, organisation de rencontres, d'éductours, réalisation de plaquettes informatives sur la flottille, les métiers de la pêche locale, les espèces exploitées, le fonctionnement de la criée,



PLAN DE DÉVELOPPEMENT FICHE-ACTION 3

etc, mise à disposition des films de présentation de la criée et des métiers de la pêche locale réalisés dans le cadre de l'Axe 4 du FEP, ...

Création de circuits touristiques sur les ports, mise en place d'une signalétique adaptée (panneautage, QR code, application smartphone, ...) en complément des offres de visites, ...

Mise en réseau des différents lieux d'évocation de la pêche locale sur le territoire et à proximité : port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure, port de Capbreton, Aquarium et Cité de l'Océan à Biarritz, Comptoir du Pêcheur sur le port à Saint-Jean-de-Luz, Maison de la Pinasse à Vieux-Boucau, musées maritimes de Pasajès, de Bilbao, ...

Valorisation de la filière pêche locale et de son patrimoine sur les sites et supports de communication des institutions du territoire, ainsi que lors des animations et manifestations organisées par celles-ci pour la promotion de son patrimoine et de ses sites remarquables (Journée du patrimoine, ...), ...

► **Conforter, développer et promouvoir l'offre de *Pescatourisme* sur les ports du territoire initiée dans le cadre de l'Axe 4 du FEP (9 navires au 31/12/2015)**

A titre d'exemples : réalisation de films, affiches et plaquettes, communication dans les plaquettes des Offices de tourisme, ...

3.3 Faciliter le rapprochement des acteurs de la filière pêche avec les autres acteurs et filières socio-économiques du territoire (agriculture, nautisme, glisse, ...)

A titre d'exemples : organisation de rencontres d'échanges, de visites de terrain pouvant conduire à la mise en place d'actions concertées inter-filière (valorisation de produits, création / transmission d'entreprises, identification / labellisation des produits, agri / pescatourisme, outils de communication, ...), édition et diffusion d'un annuaire des acteurs de la filière pêche locale, ...

PARTENAIRES POTENTIELS

Organisations professionnelles, pêcheurs, mareyeurs, poissonniers, transformateurs, chantiers navals, organisations de producteurs, Cluster agroalimentaire Uztartu, EuroSIMA, associations culturelles et patrimoniales, Groupes d'action locale LEADER du territoire (Montage basque, du Pays Adour Landes Océanes), Syndicat intercommunal de la baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure, collectivités territoriales, services de l'Etat, concessionnaires des ports de pêche, centres départementaux du tourisme, Association Terre et Côte Basques, Offices de tourisme, coopératives, Aquarium et Cité de l'Océan de Biarritz, musées, chambres consulaires, entreprises privées, ...

EFFETS ATTENDUS

- ▶ Le renforcement des liens intra-filière et terre-mer
- ▶ La valorisation grand public de la filière pêche et du patrimoine maritime local
- ▶ La meilleure intégration de la pêche sur le territoire
- ▶ Le renforcement de la place de la pêche dans la promotion du territoire
- ▶ La reconnaissance et la valorisation de la filière pêche, de ses acteurs, de leurs métiers et des hommes et des femmes qui les exercent, de leurs produits et savoir-faire
- ▶ L'appropriation de la dimension maritime du territoire par ses acteurs et ses habitants
- ▶ Le transfert d'expérience entre filières et le développement de synergies pouvant servir l'innovation au bénéfice de la filière pêche locale, du groupe et du territoire

NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- ▶ Frais salariaux et d'indemnité de stage
- ▶ Frais d'animation et de mise en réseau
- ▶ Frais administratifs et de fonctionnement
- ▶ Frais d'études, d'expertise, d'évaluation, de diagnostic, de traduction
- ▶ Frais de formation engendrés par les actions engagées
- ▶ Frais de communication (réalisation de supports, actions de promotion et d'animation, organisation d'événementiels, ...)
- ▶ Frais de déplacement, de restauration et d'hébergement
- ▶ Dépenses d'aménagement et d'équipement de locaux
- ▶ Equipements et matériels

BÉNÉFICIAIRES VISÉS

Organisations professionnelles, collectivités territoriales, entreprises privées, concessionnaires de ports de pêche, CIAP, associations culturelles et patrimoniales, ...

INDICATEURS DE SUIVI

- ▶ Types de mises en réseau de partenaires culturels, touristiques, d'autres filières de production, d'autres filières, ...
- ▶ Types d'acteurs (structures, organismes, associations, groupements de producteurs, ...) mis en réseau
- ▶ Nombre de partenaires impliqués
- ▶ Nombre d'actions de mise en valeur du patrimoine
- ▶ Nombre de visiteurs sur les ports
- ▶ Types de visiteurs sur les ports (scolaires, résidents locaux, touristes, ...)

VALEURS CIBLES

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- ▶ Nombre de projets soutenus : 9
- ▶ Nombre d'actions de valorisation de la pêche mises en place : 3
- ▶ Nombre d'actions menées en partenariat avec les autres filières du territoire : 3